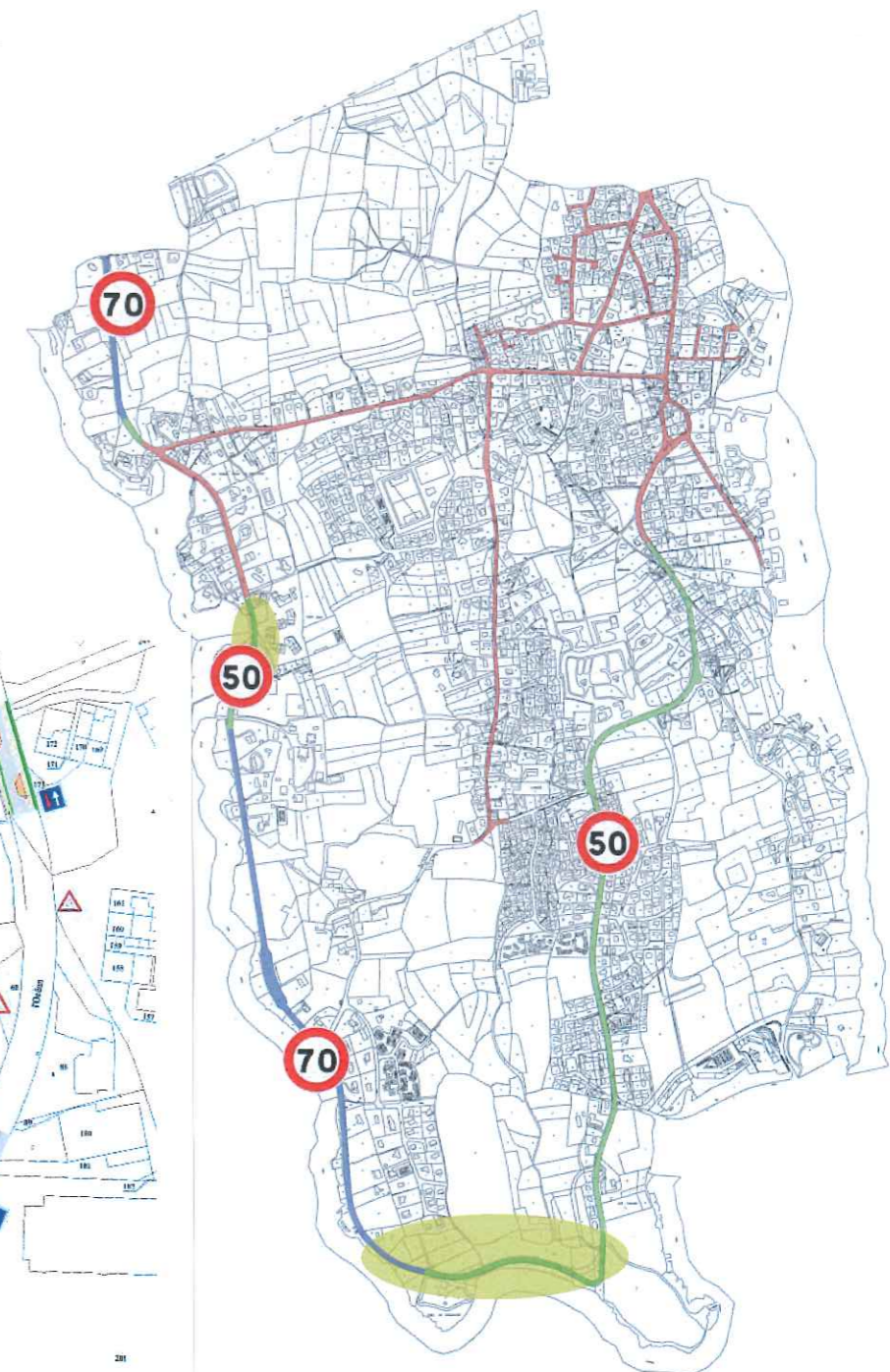
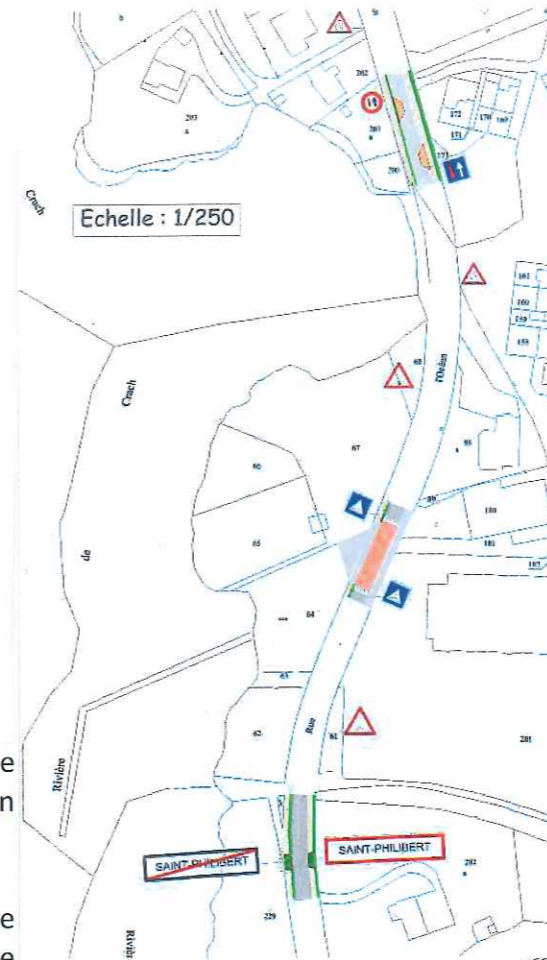
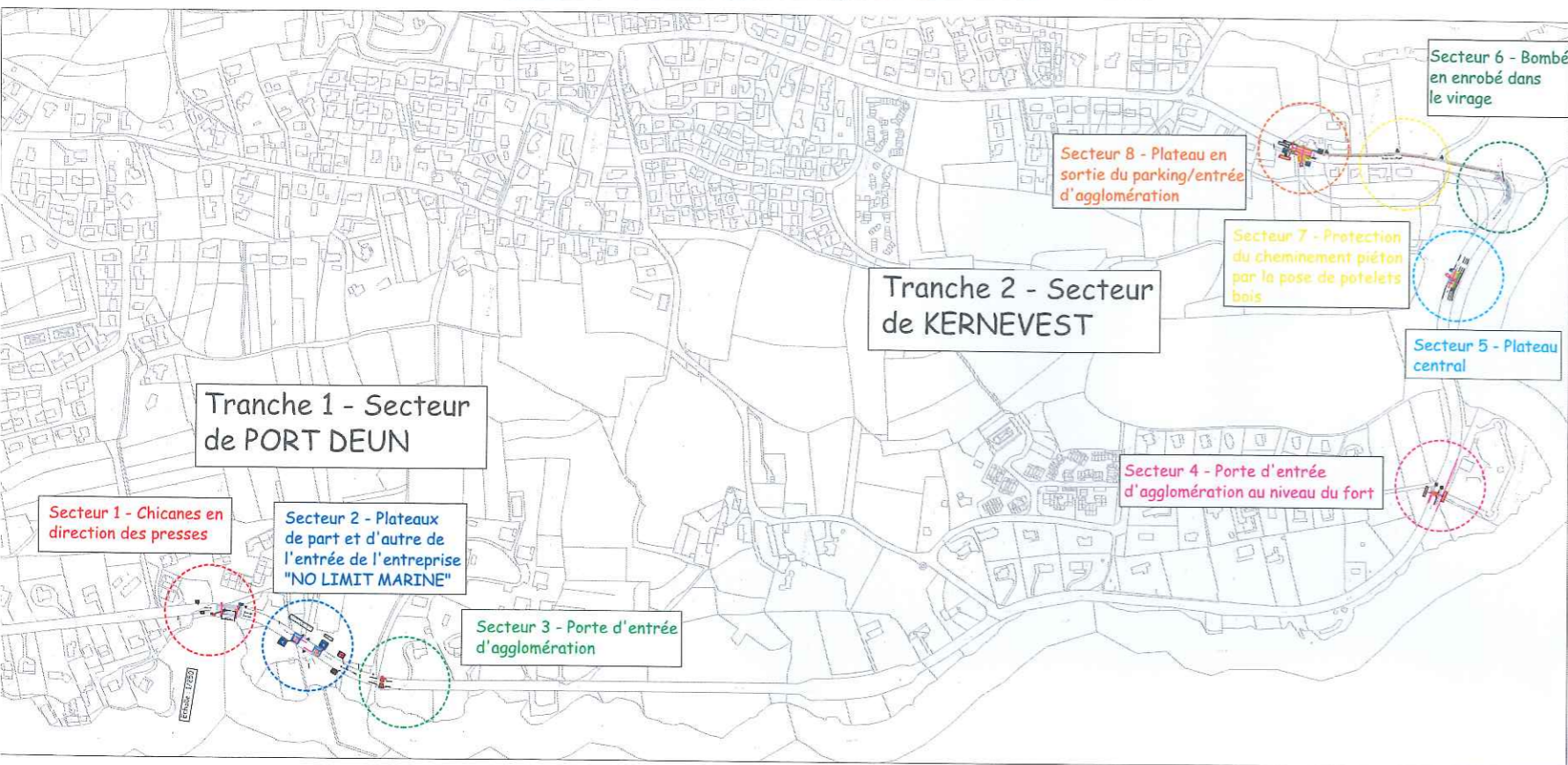


SECURISATION DES SECTEURS DE PORT DEUN ET KERNEVEST

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT



La commune de SAINT PHILIBERT est desservie dans sa périphérie par la route départementale 28, qui permet de relier Kernivilit (au Nord-Ouest de la commune) au centre bourg, en transitant par les Presses, Port Deun, Kernevest ou encore Kerarno.

Plusieurs lieux dits traversés par la RD28 étaient hors périmètre d'agglomération ; la commune et le conseil départemental ont adapté au fur et à mesure du temps les limitations de vitesse (limitations successives à 50 km/h et à 70 km/h) sans pour autant réaliser d'aménagements de sécurité adaptés aux différents flux pouvant être observés dans ces secteurs :

- le secteur de Port Deun comporte une cale de mise à l'eau, ainsi qu'un port à sec ; ce secteur est occupé ou transité de manière intensive en période estivale par des véhicules en stationnement, des piétons, des tracteurs de mise à l'eau de bateaux, en plus des véhicules transitant par la RD28 ;
- le secteur de Kernevest possède en son sein une des plages principales de ST PHILIBERT ; la fréquentation estivale de ce secteur est là aussi très importante, tant en termes de véhicules motorisés que de piétons.

Pour répondre à ce besoin de sécurisation de ces secteurs, la commune de ST PHILIBERT a procédé à des aménagements de sécurité ponctuels, permettant la modification des périmètres d'agglomération.

